

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 07 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Randens, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	03/04/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	03/04/2023
Présents : 18		
Votants : 20		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés : MM. GACHET Roger - DELWAL Jean-Luc -
Mmes BOIVINEAU Myriam - COMBET Claire - GENON Marie

A été nommé secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Contrat Unique d'Insertion du 11 avril 2023 au 10 avril 2024 – Agent rattaché aux services techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Val d'Arc peut bénéficier d'un contrat aidé par l'état à hauteur de 40 % pour 26 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat unique d'insertion sur une période de 9 mois du 11 avril 2023 au 10 avril 2024.

Il propose au Conseil Municipal de réaliser un contrat aidé sur une période d'un an soit du 11 avril 2023 au 10 avril 2024, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

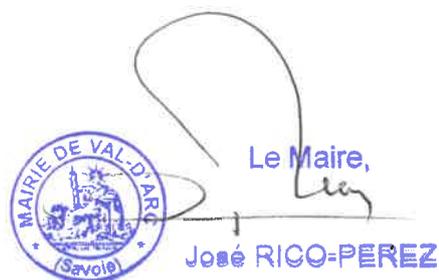
- Accepte la création d'un contrat unique d'insertion à temps complet sur une période d'un an soit du 11 avril 2023 au 10 avril 2024,
- Dit que l'agent sera affecté aux services techniques de la commune de Val-d'Arc,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce contrat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Monsieur le Maire



Le Maire,
José RICO-PEREZ